

*La version française suit....*

Dear Industry and Provincial Stakeholders:

Recently, officials from the Embassy of Canada in Jakarta, Indonesia met with Indonesia's Halal Product Assurance Organizing Agency (BPJPH) to discuss *Law 33/2014 Concerning Halal Product Assurance*. Law 33 is scheduled to be implemented in October 2019 and will revise many aspects of how Indonesia certifies products as halal, as well as how it monitors and enforces halal-related requirements for a wide range of products domestically produced, imported, distributed and traded within Indonesia. BPJPH was established in 2017 as the Agency within Indonesia's Ministry of Religious Affairs that will be responsible for the implementation of Law 33. More importantly, BPJPH will also replace the non-governmental body, *Council of Ulama* (MUI), as Indonesia's chief halal certifying agency for both domestic and imported products.

Law 33 will impose various new halal-related requirements on food and beverage products, cosmetics, pharmaceuticals, chemicals (used for human consumption), organic and genetically modified products, machinery and equipment involved in the processing of these products, as well as their storage and packaging. Canada, along with many of Indonesia's trading partners, is seeking clarity on many aspects of Law 33. Indonesia has yet to release the associated regulations that will provide the necessary details on how the Articles in the Law are to be implemented and until these regulations are available, many aspects of the Law remain unclear and details cannot be confirmed. Indonesia has indicated that it aims to have these regulations finalized and published by the end of 2018.

One key aspect of Law 33 that should be noted, is the imposition of new mandatory halal labelling requirements on food and beverage products. Indonesia does not currently mandate halal certification or labelling for most products (with some exceptions such as meat and other animal-based products), although voluntary halal certification and labelling is common due to a very strong consumer preference for halal products based on religious considerations. Information available to date indicates that food and beverage products sold at retail will either have to be halal-certified and carry mandatory halal labelling or, alternatively, will need to be clearly labelled as non-halal. Food and beverage products deemed non-halal will be required to clearly label what aspect(s) of the product is non-halal. Halal certification will also be required for all inputs/ingredients used in processing/manufacturing if the final product is to be halal-certified. Restaurants and other food service establishments will be required to demonstrate that dishes are prepared using halal-certified products, otherwise these dishes must be labelled as non-halal.

Imported food and beverage products in Indonesia that have been certified by a foreign halal certifying body that is recognized by MUI, and whose recognition by MUI is still valid when Law 33 is implemented, will not need to be re-certified but will need to be registered with BPJPH. Products that do not have a valid halal certification will be required to undergo certification by a halal certifying body in their home country, in Indonesia, or in a neighbouring country with a halal certifying body recognized by BPJPH, if certification is not available in the home country.

At this time, Indonesia is unable to provide details on how Law 33 will be implemented and enforced in practice, including the process of halal certification under BPJPH, requirements for recognition of foreign halal certifying bodies and foreign products, labelling requirements, and other issues that could impact Canada's agri-food interests in the Indonesian market. While it is understood that these requirements will apply to most food and beverage products, BPJPH has indicated that some products, including

unprocessed fruits and vegetables, as well as grains and oilseeds, will not be impacted as much, given that these products are normally deemed halal by default.

A public consultation on the implementing regulation of Law 33 will be conducted by BPJPH once the implementing regulation is signed.

Updates will be provided as information becomes available.

The Market Access Secretariat

---

---

Chers intervenants de l'industrie et partenaires provinciaux:

Des représentants de l'ambassade du Canada à Jakarta, en Indonésie, ont récemment rencontré des représentants de l'Halal Product Assurance Organizing Agency (BPJPH) pour discuter de la *Loi 33 de 2014 concernant l'assurance des produits halal* (Loi 33). Cette loi doit être mise en œuvre en octobre 2019; elle révisera de nombreux aspects qui touchent la façon dont l'Indonésie procède à la certification des produits halal, ainsi que la manière dont elle surveille et applique les exigences liées à l'appellation halal pour un large éventail de produits fabriqués, importés, distribués et commercialisés sur le territoire indonésien. La BPJPH a été créée en 2017 comme l'agence au sein du ministère indonésien des Affaires religieuses qui sera responsable de la mise en œuvre de la Loi 33. Plus important encore, la BPJPH remplacera également l'organisme non gouvernemental, le *Council of Ulama* (MUI), à titre de principal organisme indonésien de certification halal pour les produits nationaux et importés.

La Loi 33 imposera de nouvelles exigences halal pour les produits alimentaires et les boissons, les cosmétiques, les produits pharmaceutiques, les produits chimiques (utilisés pour la consommation humaine), les produits biologiques et génétiquement modifiés, les machines et le matériel utilisés pour le traitement de ces produits, ainsi que pour leur stockage et leur emballage. Le Canada, parallèlement à de nombreux partenaires commerciaux de l'Indonésie, cherche à obtenir des précisions sur de nombreux aspects de la Loi 33. L'Indonésie n'a pas encore publié les règlements associés qui fourniront les détails nécessaires sur la façon dont les articles de la loi seront appliqués, et tant que ces règlements ne sont pas disponibles, de nombreux aspects de la loi restent flous, et les détails, non confirmés. L'Indonésie a pour intention de finaliser et de publier ces règlements d'ici la fin de l'année 2018.

Un aspect clé de la Loi 33 qu'il convient de souligner est l'imposition de nouvelles exigences d'étiquetage halal obligatoire sur les produits alimentaires et les boissons. L'Indonésie n'exige pas actuellement la certification ou l'étiquetage halal pour la plupart des produits (à quelques exceptions près, comme la viande et d'autres produits d'origine animale), bien que la certification et l'étiquetage halal volontaires soient courants en raison d'une très forte préférence des consommateurs pour les produits halal, fondée sur des considérations religieuses. Les renseignements disponibles à ce jour indiquent que les produits alimentaires et les boissons vendus au détail devront être certifiés halal et porter un étiquetage halal obligatoire, ou encore être clairement étiquetés comme n'étant pas halal. L'étiquette des produits alimentaires et les boissons jugés non halal devront indiquer clairement quels aspects du produit ne sont pas halal. Si un produit final doit être certifié halal, la certification halal sera également exigée pour tous les produits ou ingrédients utilisés dans sa transformation ou sa fabrication. Les restaurants et autres

établissements de l'industrie des services d'alimentation devront démontrer que leurs plats sont préparés à partir de produits certifiés halal, faute de quoi, ces plats devront être étiquetés comme étant non halal.

Dorénavant, les produits alimentaires et les boissons importés en Indonésie qui auront été certifiés halal par un organisme de certification étranger reconnu par le MUI, et dont la validité sera toujours reconnue par le MUI une fois la Loi 33 mise en œuvre, n'auront pas à être certifiés de nouveau, mais ils devront être enregistrés auprès de la BPJPH. Les produits n'ayant pas de certification halal valide devront être soumis à un processus de certification par un organisme de certification halal dans leur pays d'origine ou en Indonésie, ou encore dans un pays voisin auprès d'un organisme de certification halal reconnu par la BPJPH si la certification n'est pas offerte dans le pays producteur.

À l'heure actuelle, l'Indonésie n'est pas en mesure de fournir de détails sur la façon dont la Loi 33 sera mise en œuvre et appliquée dans la pratique, y compris en ce qui concerne le processus de certification halal en vertu de la BPJPH, les exigences liées à la reconnaissance des organismes de certification halal étrangers et des produits étrangers, les exigences en matière d'étiquetage, ainsi que d'autres questions qui pourraient avoir une incidence sur les intérêts agroalimentaires du Canada sur le marché indonésien. Même si l'on s'accorde pour dire que ces exigences s'appliqueront à la plupart des produits alimentaires et des boissons, la BPJPH a indiqué que certains produits, y compris les fruits et les légumes non transformés, ainsi que les céréales et les oléagineux, ne seront pas touchés autant, puisque ces produits sont normalement considérés comme étant halal par défaut.

La BPJPH tiendra une consultation publique sur le règlement d'application de la Loi 33 une fois que celui-ci aura été signé.

Des mises à jour seront fournies à mesure que les renseignements seront disponibles.

Le Secrétariat d'Accès aux Marchés